

Charte du Musicien Intervenant en Milieu de la Santé

Définition

L'intervention musicale en milieu de la santé :

- ✓ est un acte musical authentique et une démarche d'écoute
- ✓ est une musique partagée et un environnement sonore enrichi
- ✓ est une étroite interaction entre des musiciens et des équipes hospitalières, dans le respect des compétences et des attentes de celles-ci
- ✓ est une étroite interaction entre des musiciens et les patients et leurs proches, dans le respect des compétences et des attentes de ceux-ci
- ✓ est un partenariat entre des professionnels de la santé et de la culture

Finalités

L'intervention musicale en milieu de la santé :

- ✓ peut participer au projet d'humanisation de l'hôpital, en créant des moments privilégiés de plaisir et d'émotion, au cours desquels le poids de la maladie et de l'hospitalisation est mis entre parenthèses
- ✓ peut collaborer à l'amélioration de la qualité de vie pour toutes les personnes séjournant ou travaillant à l'hôpital
- ✓ peut participer à la prise en charge globale des patients, aux soins relationnels ; elle s'adresse à la personne hospitalisée comme étant un sujet à part entière dans son présent et dans ses projets d'avenir, elle cherche à rencontrer son énergie vitale et son désir de vie
- ✓ peut sensibiliser les personnes travaillant ou séjournant à l'hôpital à se confronter et à s'ouvrir à de nouvelles expériences artistiques et culturelles

Evaluation

L'intervention musicale en milieu de la santé peut être évaluée par :

- ✓ l'appropriation mutuelle par les personnels hospitaliers, les patients et leurs proches, et par les musiciens, de l'acte musical en commun
- ✓ son intégration dans le projet de l'hôpital ou dans le projet du service par les professionnels hospitaliers
- ✓ la transformation de l'environnement sonore à l'hôpital, en le rendant moins bruyant et plus riche
- ✓ la dynamisation de la communication entre les personnes présentes à l'hôpital
- ✓ l'amélioration de la représentation de l'hôpital auprès des professionnels de santé et du public

Les musiciens intervenants

Les Musiciens Intervenant en milieu de la santé sont des professionnels. Musiciens compétents, ils sont formés à l'action en milieu hospitalier :

- ✓ par l'acquisition de compétences relationnelles : ils sont capables de créer des liens avec les patients, leurs proches et les équipes soignantes ; ils sont capables de créer des interactions musicales avec les différentes personnes présentes à l'hôpital
- ✓ par l'acquisition de connaissances sur les règles et le fonctionnement du milieu hospitalier : ils sont capables d'agir au sein d'un service hospitalier en respectant l'ensemble des consignes et des règles de fonctionnement
- ✓ par l'acquisition de compétences organisationnelles : ils sont capables de gérer, en étroite collaboration avec les équipes hospitalières, la mise en place de projets de musique à l'hôpital ; ils ■■■

■■■ sont capables de participer à la coordination des projets de partenariats entre des services hospitaliers et des structures musicales de la communauté, tels qu'une école de musique, un orchestre ou un groupe musical ; ils sont capables d'insérer leur action dans un projet de service

✓ par le développement d'une réflexion personnelle et d'un travail d'ordre psychologique sur la douleur, le stress, la solitude, la séparation, l'angoisse, la mort : ils ont les ressources intérieures pour partager ces sentiments avec les différentes personnes à l'hôpital

En rapport avec d'autres modalités de la musique à l'hôpital

L'intervention musicale en milieu de la santé diffère :

✓ de la musicothérapie : le Musicien Intervenant en milieu de la santé n'a ni désir, ni stratégie de transformation des autres. Il cherche à rencontrer des patients dans leur altérité, il cherche à rencontrer la « personne en état de présence » derrière la « personne en état de maladie ou d'hospitalisation ». C'est dans l'entière liberté du dialogue intersubjectif que le musicien, avec les patients, leurs proches et avec les équipes hospitalières, construit un espace de communication, un espace de vie, un espace sensible artistique. Son action ne se substitue pas à un protocole de soins et n'est pas évaluée en termes d'efficacité thérapeutique

✓ de l'animation musicale : les modalités de l'action du Musicien Intervenant en milieu de la santé sont plus variées que celles qui sont appelées communément « animation musicale » : amener la fête, la distraction et le divertissement à l'hôpital. Les Musiciens Intervenant en milieu de la santé peuvent, dans certaines circonstances, faire de l'animation, mais le cœur de leur action est la rencontre et l'interaction individuelle ou en petits groupes avec les patients, leurs proches et les équipes hospitalières. L'étonnement, la surprise, le calme, le retour sur soi, la détente, l'apprentissage mutuel, l'endormissement, voire la libération de tristesse et d'angoisse font partie des émotions mises en mouvement par la musique à l'hôpital

✓ d'un nouvel espace de concert ou de présentation de musiciens à la recherche d'un nouveau public : basé essentiellement sur une interaction individuelle ou avec des petits groupes, l'acte musical est profondément transformé et se construit dans la dynamique des rencontres. C'est pourquoi, nous ne le considérons pas comme une présentation de musique, mais comme un partage créatif musical

✓ de l'intrusion de musiciens jouant de manière inconsidérée dans les services : le Musicien Intervenant en milieu de la santé connaît et respecte les règles, modalités et contraintes de fonctionnement des services hospitaliers. Avec les équipes hospitalières, le Musicien Intervenant en milieu de la santé insère son action dans le projet du service

✓ de l'arrivée de musiciens émus par la maladie ou par les conditions de l'hospitalisation, désireux de faire une action de bonne volonté ou de générosité en milieu hospitalier : le Musicien Intervenant en milieu de la santé est un professionnel avec des compétences spécifiques pour intervenir dans différentes situations, différents lieux et avec différentes personnes à l'intérieur de l'hôpital. Il est reconnu par les équipes hospitalières pour le professionnalisme de son action. ■

Victor Flusser

Centre de Formation de Musiciens Intervenant, Université Marc Bloch, Strasbourg

en collaboration avec

Danièle Wohlgemuth

Chargée du dossier « culture à l'hôpital »
Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins

Bureau des droits des usagers et du fonctionnement général des établissements de santé

Ministère de la santé et des solidarités